

Procès-verbal  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Réunion du lundi 25 mai 2020

19 h 00

Rencontre virtuelle sur Google Meet

Lien : <https://meet.google.com/bar-neki-xri?hs=122&authuser=0>

**Sont présents (es) :**

<b>Mesdames</b>	Roxanne Bolduc	<b>Messieurs</b>	Patrick Gravel
	Marie-Ève Levasseur		Jésus Jérôme Lacroix
	Lise St-Laurent		Jean-François Beaumont
	Marie-Ève Marmen		Wylliam Cameron
	Lynda Riverin		Michel Tousignant
	Isabelle Labbé		David Proulx
	Laurie L'Hérault		
	Andrée Raymond		
	Caroline Rochette		

**Est absente :** Audrey L. Émond

**19-04-01**     **Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

Madame Laurie L'Hérault souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

**19-04-02**     **Mode de fonctionnement en visioconférence**

La direction présente le document « *Participer à une vidéoconférence* » rédigé par le service de L'Octet.

**19-04-03**     **Modifications aux règles de régie interne**

**ATTENDU QUE**     la pandémie de la Covid-19 qui sévit actuellement nous exige de changer nos méthodes de travail à plusieurs égards, notamment quant au travail à distance;

**ATTENDU QUE**     les règles de régie interne du conseil d'établissement ne permettent pas la tenue de rencontres à distance ou de mode alternatif de prise de décisions aux rencontres faites en présentiel;

- ATTENDU QUE** la décision du ministère de la Justice de permettre par la mise en place d'une nouvelle mesure temporaire la tenue à distance d'assemblées, de réunions ou de séances pour lesquelles des lois ou règlements l'empêcheraient en temps normal;
- ATTENDU QU'** il est opportun de modifier nos règles de régie interne pour permettre ces deux (2) modes de prise de décisions;
- ATTENDU QUE** ceux-ci respectent les principes d'une saine gouvernance;
- EN CONSÉQUENCE** : sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, appuyé par madame Isabelle Labbé, il est résolu à l'unanimité de : CÉ-19/20-23
- PERMETTRE** la participation à une réunion du conseil d'établissement à l'aide de moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux. Ils sont alors réputés présents à cette réunion.
- PERMETTRE** que les résolutions adoptées par les membres habiles à voter lors des réunions du conseil d'établissement virtuel, aient la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une séance en présentiel.
- PERMETTRE** au public d'assister aux rencontres virtuelles, sur demande.

**19-04-04**     **Priorisation des sujets à traiter**

La direction identifie les sujets essentiels à traiter lors des deux prochaines séances du conseil d'établissement.

**19-04-05**     **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

- PRÉAMBULE** :       Madame Laurie L'Hérault demande si des gens ont des points à ajouter à l'ordre du jour.
- CONSIDÉRANT** :     que le président et la directrice ont élaboré l'ordre du jour;
- CONSIDÉRANT** :     que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
- EN CONSÉQUENCE** : sur proposition de monsieur Michel Tousignant, secondé par monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; CÉ-19/20-24
- D'ADOPTER** :       l'ordre du jour proposé avec l'ajout du point « Programmes particuliers ».

**19-04-06**     **Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 3 février 2020**

- PRÉAMBULE**:       Madame L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 février 2020, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur David Proulx secondé par madame Marie-Ève Marmen, il est résolu à l'unanimité; CE-19/20-25

DE DISPENSER : le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2020

D'ADOPTER : le procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

#### **19-04-07 Correspondance**

Monsieur Jésus Jérôme Lacroix informe les membres que la candidature de monsieur Simon Richard, parent bénévole impliqué dans le programme de football de l'école secondaire Roger-Comtois, a été déposée à la Fédération des comités des parents.

#### **19-04-08 Situation de la COVID-19 – État de situation de l'ESRC**

##### **19-04-08.1 Opération récupération de matériel**

Les élèves sont venus récupérer leurs effets personnels et scolaires selon l'horaire convenu. Les intervenants de l'école en ont profité pour humaniser le processus et porter une attention particulière aux besoins des élèves. Au terme de l'opération, seulement une trentaine d'élèves ont dû être joints par les intervenantes pour se présenter à l'école. Depuis, vingt-et-un élèves sont venus récupérer leur matériel. À ce jour, il n'en reste que neuf. L'opération s'est très bien déroulée.

##### **19-04-08.2 Enseignement à distance et suivis des élèves**

Depuis le 11 mai, les enseignants du secondaire du Québec dispensent un enseignement à distance aux élèves. Les enseignants apprivoisent graduellement les rudiments de ce mode d'enseignement. Les plans de travail sont déposés sur le site internet de l'école le vendredi. Le personnel de soutien et les enseignants des matières autres que celles de base accompagnent les élèves identifiés vulnérables soit au niveau des apprentissages ou au niveau de la motivation. La direction souligne la qualité de l'engagement et du travail de collaboration de l'équipe-école.

##### **19-04-08.3 Prêts d'outils numériques**

À ce jour, soixante Chromebooks ont été prêtés aux élèves. Soixante-dix appareils demeurent accessibles pour répondre aux besoins supplémentaires.

##### **19-04-08.4 Annulation des voyages**

Tous les voyages ont été annulés au début de la pandémie. Les remboursements applicables sont en cours de traitement au service des finances. Tous les engagements pris pour les voyages 2020-2021 sont actuellement sur la glace.

#### **19-04-08.5 Remboursements**

Des remboursements relatifs aux 67 jours de fermeture des établissements sont en cours d'analyse. Chaque parent aura un crédit de 13 \$ pour les frais de surveillance 2019-2020. Un montant sera aussi établi par élève en fonction des sommes de reprographie chargées et non distribuées. Le montant variera d'une situation à une autre. Un membre parent demande à ce que le remboursement des frais chargés pour le camp de printemps de football soit considéré.

#### **19-04-08.6 Règles de passage et de classement**

L'équipe est en attente des directives du Ministère au regard des balises en évaluation pour la troisième étape. Les règles de passage et de classement seront déterminées en conséquence. Il importe que les élèves réalisent leur plan de travail, car il contient les notions jugées essentielles à la réussite du niveau suivant.

#### **19-04-08.7 Accueil du primaire**

La direction informe les membres que cinq classes d'une quinzaine d'élèves de 6<sup>e</sup> année en provenance de l'école de l'Accueil sont hébergées à l'école.

#### **19-04-08.8 Bilan des travaux de réaménagement**

La direction dresse le bilan des travaux réalisés pendant la période de fermeture des établissements.

#### **19-04-08.9 Finissants**

Le bal des finissants a été reporté à l'automne. L'équipe prévoit souligner leur départ de belle façon. Des pourparlers sont en cours afin de souligner l'événement dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

#### **19-04-09 Dossiers pour décision**

##### **19-04-09.1 Principes d'encadrement des frais chargés aux parents**

Un projet de principes d'encadrement est présenté aux membres. Des discussions s'engagent autour des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe de l'école secondaire Roger-Comtois (article 77.1 LIP). Sur proposition de monsieur Michel Tousignant, appuyé par madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité de reporter l'adoption des principes d'encadrement à la rencontre du 8 juin 2020.  
CE-19/20-26

##### **19-04-09.2 Frais exigés aux parents 2020-2021**

CONSIDÉRANT : Que le conseil d'établissement doit :

- approuver les contributions financières proposées par le directeur de l'établissement (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du midi), dont certaines sont élaborées avec la participation du personnel enseignant;
- mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité, ou matériel pour lequel une contribution financière est exigée;

- tenir compte, avant d'approuver toute contribution, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;
- s'assurer que toute contribution financière fasse l'objet d'une facture claire et détaillée de manière à démontrer ce à quoi elle est destinée.

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Lynda Riverin, secondée de monsieur David Proulx, il est résolu à l'unanimité : CE-19/20-27

D'ADOPTER : les frais pour effets scolaires 2020-2021

#### **19-04-09.3 Grille-matières 2020-2023 – service d'adaptation scolaire UNIK**

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente la grille-matière du secteur UNIK pour les années 2020-2023;

CONSIDÉRANT: que le temps alloué à chaque matière doit être approuvé par le conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE: sur proposition de monsieur Patrick Gravel secondé de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, il est résolu à l'unanimité; CÉ 19/20-28

D'APPROUVER : la grille-matières du secteur UNIK 2020-2023.

#### **19-04-09.4 Principe de modification à l'horaire pour le service UNIK**

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente un projet de modification d'horaire des élèves du service UNIK. Elle demande d'adopter un principe de modification d'horaire susceptible d'être retravaillé en août selon les contraintes du transport scolaire.

CONSIDÉRANT : que le CÉ adopte selon l'article 87 de la LIP, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Tousignant, appuyé par madame Isabelle Labbé, il est résolu à l'unanimité ; **CE-19/20-29**

D'ADOPTER le principe de modification d'horaire des élèves du service UNIK.

#### **19-04-09.5 Rentrée progressive et journées de concertation 2020-2021 – UNIK**

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente le calendrier de la rentrée progressive et des journées de concertation 2020-2021 pour le service UNIK.

CONSIDÉRANT : que le CÉ adopte selon l'article 87 de la LIP, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Labbé, appuyée par madame Marie-Ève Marmen, il est résolu à l'unanimité ; **CE-19/20-30**

D'ADOPTER : Le calendrier de rentrée progressive qui prévoit deux journées de rencontres individuelles les 28 et 31 août 2020, deux journées de fréquentation à demi-journée les 1 et 2 septembre 2020.  
ET  
Une journée de fermeture par classe à l'automne et une autre au printemps afin de faciliter les révisions des plans d'intervention tout en maintenant une stabilité dans le service. (15-20-22 et 27 octobre 2020 et 16-18-23 et 25 mars 2021)

#### **19-04-09.6 Planification de l'assemblée générale annuelle de parents**

Sur proposition de monsieur Jésus-Jérôme Lacroix, appuyé par madame Isabelle Labbé, il est résolu à l'unanimité ; **CE-19/20-31**

D'ADOPTER la tenue de l'assemblée générale annuelle de parents le 16 septembre 2020.

#### **19-04-10 Varia**

Un membre parent demande si la fermeture des établissements aura un impact sur le parcours des élèves du PEI au regard des normes exigées. Monsieur Jean-François Beaumont, coordonnateur du programme, expose les mesures exceptionnelles mises de l'avant par l'IB. Des mesures ont été appliquées afin d'assurer la formation des élèves et la reconnaissance liée au programme. Les évaluations terminales ont été annulées et les évaluations critériées ont été suspendues. Les élèves poursuivent leurs apprentissages à distance et sont accompagnés par les enseignants pour se faire.

Il est demandé à la direction de fournir le détail de la nature des frais chargés aux parents pour les programmes particuliers. La direction donnera suite à cette demande à la prochaine rencontre.

#### **19-04-11 Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Lynda Riverin, secondée par monsieur Jean-François Beaumont, il est résolu à l'unanimité; **CÉ-19-20/32**

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 21.

Caroline Rochette  
Secrétaire de la rencontre

\_\_\_\_\_  
Signature du président

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice